PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC L'AUTRE CANAL

SÉANCE DU 28 FEVRIER 2025

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

1. Étude de la délibération n°288-2025 : Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Étude de la délibération n°289-2025 : Tenue du débat d'orientation budgétaire et présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Points divers :

- Décisions prises par la direction
- Avancement projet de site L'Autre Canal/L'Octroi
- Engagements IECE
- Derniers supports de communication
- Revue de presse
- Prochaine date de CA

Étaient présents :

Pour la Ville de Nancy :

- Monsieur Bertrand MASSON
- Monsieur Hocine CHABIRA (en visioconférence)
- Madame Véronique ERNEST

Pour l'État/Ministère de la culture/DRAC Grand Est :

- Madame Elise SERVERIN

Pour la Région :

- Monsieur Philippe MORENVILLIER (en visioconférence)

En tant que personnes qualifiées :

- Monsieur Claude-Jean ANTOINE
- Monsieur Yves COLOMBAIN
- Madame Emmanuelle CUTTITTA
- Monsieur Vincent RULOT (en visioconférence)

En tant qu'administrateurs représentants du personnel de l'EPCC :

- Madame Alice CHATARD
- Monsieur Maxime ROUILLER

Pouvoirs :

- Madame Martine LIZOLA, absente, à Monsieur Bertrand MASSON
- Mme Florence FORIN, absente, à Madame Elise SERVERIN

Invités (non-votants) :

- Monsieur Guillaume DOYEN
- Monsieur Yohann LEMARE
- Madame Marielle DELAPLANQUE
- Madame Valérie LAHOUEL (en visioconférence)
- Madame Justine LOUBETTE
- Madame Hélène HEID
- Monsieur Sébastien ÉTIENNE

Nombre de présents : 18 dont 7 invités
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votes : 13

La séance est ouverte à 14h05 sous la présidence de M. Bertrand MASSON.

Bertrand MASSON ouvre la séance en saluant l'ensemble des personnes présentes à ce 1er CA de l'année 2025.

Il rappelle le format mixte de cette réunion.

Il souhaite la bienvenue à M. Vincent RULOT, nouvel administrateur de l'EPCC en tant que personnalité qualifiée nommée par l'État ; il prend la suite de Thierry DANET pour un mandat qui a débuté le 4 décembre dernier et pour une durée de 3 ans. Il lui laisse la parole pour se présenter. M. RULOT fait état de son parcours en tant qu'ancien directeur de La Clef (SMAC - St Germain en Laye) et de sa forte implication dans la structuration des dynamiques fédérales et syndicales nationales, au sein notamment de la FEDELIMA et du SMA.

Après état des présences et des pouvoirs reçus, le Président constate que le quorum est atteint.

Avant de procéder à l'étude des délibérations et principalement à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025, il rappelle le contexte difficile dans lequel le monde de la culture est plongé depuis quelques temps, même si cela ne concerne pas directement les collectivités du territoire local ; il souhaite avoir une pensée pour les autres territoires à l'échelle nationale où la culture a été l'une des premières victimes des contraintes budgétaires des collectivités ; l'inquiétude est partagée à Nancy et au sein du CA de l'EPCC, tout comme la solidarité avec les acteurs directement concernés.

Il tient aussi à signaler tout son soutien et sa solidarité à l'attention de Mme Emmanuelle CUTTITTA, directrice du Gueulard Plus à Nilvange qui, dans le cadre de ses fonctions syndicales nationales a eu ces derniers mois des prises de parole qui ont fait l'objet d'attaques politiques répétées et totalement injustifiées ; les mandats syndicaux exercées doivent en effet être respectés dans ce qu'ils défendent du monde de la culture, de la liberté de création et de diffusion.

Le Président tient une nouvelle fois à remercier l'État, la Région et la Ville pour leur niveau d'engagement en faveur de l'EPCC et pour la qualité du dialogue constructif installé avec des relations partenariales très fructueuses, au service d'ambitions partagées, permettant d'envisager la construction budgétaire 2025 sans préoccupation majeure même si l'équilibre est fragile.

Il rappelle enfin que le dialogue se poursuit concernant les perspectives relatives au projet commun avec L'Octroi, suite aux conclusions des études, avec un enjeu de ne pas fragiliser l'existant, notamment concernant les missions SMAC ; ce point-là fait largement partie du débat d'orientation budgétaire lui-même.

DÉLIBERATIONS

1. Étude de la délibération n°288-2024 : Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Président propose de désigner Alice CHATARD comme secrétaire de séance de ce CA ; cette dernière acceptant cette fonction, Le Président soumet la délibération au vote qui comporte en même temps l'approbation du PV du CA du 29 novembre dernier.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Étude de la délibération n°289-2025 : Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

A la demande de Bertrand MASSON, Sébastien ETIENNE fait lecture du rapport d'orientation budgétaire 2025 tel qu'annexé au projet de délibération.

A l'issue, le Président remercie le Directeur pour sa présentation exhaustive ainsi que l'équipe salariée, une nouvelle fois, pour tout le travail effectué en 2024 ayant permis d'avoir un résultat positif qui sera formellement confirmé, communiqué et validé à l'occasion du prochain CA.

Bertrand MASSON ouvre ensuite le débat en demandant aux administrateurs qui le souhaitent de prendre la parole.

Claude Jean ANTOINE remercie à son tour et une nouvelle fois Sébastien ETIENNE pour sa présentation complète contenant de nombreuses informations. Il demande une précision concernant la commission du CNM qui statue sur le soutien à l'investissement dont il a été question dans le rapport ; pour réponse, il s'agit de la commission d'aide au plan de soutien à la transition des lieux de musiques actuelles. Le CNM sera le 6 mars à Metz pour présenter son action ; l'équipe de L'Autre Canal y sera pour échanger concernant ces perspectives. Il interroge par ailleurs concernant l'évolution du prix des billets sur les productions de l'EPCC ces trois dernières années ainsi que sur ceux des productions extérieures. Sébastien ETIENNE indique que le prix des billets n'a connu aucune augmentation sur cette période et que même si l'option de les rehausser à l'avenir est signifiée dans le rapport, il est précisé dans le même temps qu'elle n'est pas désirable et non modélisée à ce stade ; concernant les plafonds de prix de billets fixés aux producteurs louant la salle, ils sont arrêtés à 35 euros. Enfin, il interroge les critères relatifs à l'application de la prime annuelle versée aux salariés ; il est indiqué la décision relative à la prime 2025 signé par la direction est consultable dans le dossier contenant les documents divers avec l'ensemble des critères listés.

Elise SERVERIN remercie également Sébastien ETIENNE pour la clarté du rapport et la présentation qui en est faite. Elle pose une première question préalable relative au dossier CNM concernant la part du cofinancement attendu, demandant s'il s'agit bien de disposer de l'ordre de 40K€ complémentaires à ce que pourrait mobiliser l'EPCC lui-même sur ses fonds propres. Sébastien ETIENNE confirme cela, en précisant que sans compléments publics, le dossier serait fragile vis-à-vis de la commission, ce qu'Elise SERVERIN corrobore ayant été présente à l'occasion de la présentation du dossier lors de la première demande d'aide sur le diagnostic. Guillaume DOYEN indique à cet égard l'engagement de la Ville de Nancy sur le bâtiment de L'Autre Canal dès 2025 concernant le raccordement au chauffage urbain pour un montant de 150K€ échelonnés sur 3 années, tel que préconisé dans l'étude thermique du bâtiment présentée par Sébastien ETIENNE lors du CA de décembre dernier, avec des économies de fonctionnement en prévision. Il conviendra donc d'étudier les modalités de valorisation de cet engagement dans le dossier CNM.

Au-delà de ce dossier CNM, toujours sur le projet LAC-Octroi, Elise SERVERIN indique le souhait de l'État de pouvoir poursuivre la réflexion à partir d'éléments de travail communs entre l'ensemble des contributeurs de l'EPCC, en tenant compte de ce qu'indique la direction concernant la fragilité de son modèle actuel, de la complexité du contexte financier global, et des efforts incroyables déployés pour revenir à un équilibre stabilisé et excédentaire ; les services de la DRAC ont une inquiétude concernant la soutenabilité du projet, expriment le besoin d'aller plus loin dans le travail et dans les scénarios d'hypothèses de recettes, et que soit bien gardé à l'esprit l'importance du cahier des missions et des charges du label SMAC avec ses piliers fondamentaux que sont l'accompagnement à la création, la diffusion, l'accompagnement des pratiques amateurs et professionnelles ainsi que les droits culturels ; il n'est donc pas souhaitable que le projet commun vienne fragiliser le label dans son fonctionnement, en ayant en tête ce qu'avait aussi indiqué Kanju en termes de fragilité du modèle d'OK3 et de la nécessité d'éviter un additionnement des fragilités. Le positionnement définitif et rassuré de l'État interviendra lorsque ces étapes de travail approfondi auront été passées, que la question d'un PPI solide sera avancée et que l'ensemble des contributeurs sera assuré d'aller vers du positif. L'enjeu est de faire bien et de s'assurer que le modèle futur fonctionne.

Valérie LAHOUEL prend à son tour la parole pour aller dans le sens de ce qu'a indiqué l'État ; tout d'abord en félicitant Sébastien ETIENNE et son équipe pour le travail réalisé et pour l'amélioration de la situation qui donne des perspectives plus positives sur les années à venir. Concernant le projet commun, il y a déjà eu un certain nombre d'échanges et il reste encore à creuser sur certains points de perspectives afin de conforter la position des partenaires et le projet qui, in fine, pourrait être une belle opportunité en termes de structuration des filières, point positif sur lequel il conviendrait d'insister davantage. Concernant le PPI, il semble nécessaire d'avoir 2 entrées, en prévoyant bien sûr des investissements pour les bâtiments de L'Octroi mais aussi pour L'Autre Canal de façon à éviter un basculement des priorités uniquement sur L'Octroi. Le projet commun doit donc être une opportunité pour le développement de la structure sans mettre en péril le projet de L'Autre Canal ; ce point est une inquiétude depuis le début car les missions de L'Autre Canal sont, pour la Région, très importantes depuis sa création. Le positionnement se fera donc une fois l'ensemble des données nécessaires à ces perspectives rassemblées et étudiées.

A ce stade, Bertrand MASSON souhaite faire écho à ce qu'indiquent l'État et la Région concernant la réflexion sur le projet commun L'Autre Canal-L'Octroi. Les remarques formulées invitent à avancer par étapes en envisageant le temps long, notamment pour tenir compte des contraintes budgétaires mais surtout pour disposer d'étapes d'évaluation. Le Président rappelle que les deux structures culturelles sont certes fragiles mais toutes les deux excédentaires à ce jour ; l'étape proposée à ce stade pour 2025 n'est pas de développer de nouvelles missions mais de conforter l'existant, de part et d'autre, sans modification statutaire et par un premier niveau de transfert bâtimentaire. Cette première étape est de nature à conforter l'EPCC avec de nouvelles recettes à la clé, au service des missions de la SMAC. Le dialogue engagé avec l'association porte en conséquence sur son recentrage sur ses missions originelles de développement et d'incubation de

projets créatifs, mission qui de fait ne serait pas récupérée dans l'immédiat par l'EPCC. Cette gestion d'espaces de travail supplémentaires qui entrainerait davantage de travail à l'équipe salariée de L'Autre Canal nécessiterait un premier transfert à la fois de personnel et de subvention de la Ville d'OK3 vers l'EPCC. 2025 est donc bien centrée sur cette première étape, très mesurée, alors même que Kanju préconisait d'aller rapidement dans le phasage du projet. Les choses n'étant pas stabilisées à ce stade, le BP de l'EPCC sera mis au vote sur le périmètre du projet de L'Autre Canal pour laisser le temps de finaliser les choses sur le projet commun, avant d'envisager une DM en fonction des inflexions retenues. Enfin, le financement du CNM est certainement à considérer comme une opportunité à ne pas laisser passer, pour conforter le projet, avec la Ville qui sera au rendez-vous. Pour rappel, à périmètre constant, il faudrait faire des choix de moins (d'activité, de salariés…), ce que personne ne souhaite. L'enjeu est donc celui d'une structuration par étapes sur les 18 prochains mois.

Emmanuelle CUTTITTA intervient pour indiquer que le ROB est très clair et porteur d'une vision qui parait réaliste, notamment sur l'enjeu de se saisir de l'opportunité du soutien du CNM. Le programme d'aide a du mal à démarrer car il nécessite des études qui mettent du temps à se déployer et il a des critères d'éligibilité complexes, sans oublier le contexte financier du CNM lui-même. Il est donc opportun de mobiliser cette aide dont le taux d'intervention à 60% est très important ; dans le contexte budgétaire actuel, on pourrait d'ailleurs reprocher aux directions des structures de ne pas s'en saisir.

Yohann LEMARE indique à son niveau le besoin de rentrer rapidement en dialogue avec Grabuge si la mise à disposition du salarié de L'Autre Canal venait à être remise en question tel que proposé en vue du projet commun et interroge sur les pistes d'économies proposées dans le ROB à savoir l'arrêt du festival Bon Moment, la baisse de la masse salariale et le développement du mécénat. Sébastien ETIENNE précise bien que ces pistes sont envisagées sur un périmètre de projet inchangé tout en laissant ouverte la question de l'évolution de la nature de Bon Moment si le projet commun s'engageait. Il confirme par ailleurs que le dialogue est déjà ouvert avec Grabuge concernant les perspectives RH avec par ailleurs l'enjeu de continuer à soutenir la fédération, notamment en l'installant sur le site, cette dernière ayant sollicité la Ville pour cela. Cette option la rapprocherait de fait de l'Agence Culturelle Grand Est et du Bureau des Images et inscrirait une dynamique filières structurante sur le site.

A son tour, Hocine CHABIRA salue le travail effectué pour le ROB et les bonnes nouvelles qui s'annoncent pour le rapprochement avec L'Octroi qui semble être un « gros morceau » de projet mais qui en réalité ne pèse que 10% du budget actuel de l'EPCC ; de fait le risque financier est très mesuré et c'est en réalité une véritable opportunité de développement de projet et de nouvelles ressources mobilisables qui est en jeu, avec une réponse à ce besoin de réinvention des structures culturelles, régulièrement exprimé par les collectivités publiques et l'État au sortir de la crise Covid. Il semble donc nécessaire de se saisir de cette proposition de réinvention, à lier à la stratégie économique de la Métropole et notamment de son volet relatif aux ICC ; avec un pilotage par l'EPCC, il pourrait y avoir des opportunités de financements. Hocine CHABIRA exprime être très favorable à ce projet commun et enthousiaste concernant ses perspectives.

Bertrand MASSON remercie l'assemblée pour la qualité de ce débat concernant les orientations budgétaires, avec une traduction en chiffres à venir à l'occasion du prochain CA, de nouvelles étapes de travail à venir concernant le projet commun, à structurer en logique de prudence et de paliers.

Il soumet au vote la délibération relative à la tenue du DOB.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

POINTS DIVERS :

- Décisions prises par la direction

Décision 189-2024 : Tarification des séances scolaires de septembre à décembre 2024
Décision 190-2025 : Grille tarifaire modificative à compter du 14/01/2025
(75€ / 150€ / 250€ : tarifs mis en place pour favoriser l'ouverture de LAC aux structures déployant un projet d'intérêt général)

- Arrêté relatif à la prime annuelle exceptionnelle allouée en 2025 aux salariés

- Engagements IECE

- Concerts décarbonés en réflexion avec un premier RDV dans le lunévillois

Valérie LAHOUEL souligne qu'il y a un groupe de travail « mobilité » mis en place en transversalité au sein de la Région pour faire converger divers sujets dont ceux culturels. Justine LOUBETTE est au courant et se rapprochera de cette instance.

- Stand de prévention sur tous les concerts (plusieurs associations du territoire sont régulièrement présentes sur les concerts)
- Cycle de LABLAC (temps de réflexions collectives) dédié à la prévention des risques engagé sur la saison

- Derniers supports de communication

- Nouvelles Vagues-Actions étudiantes
- Echappées Sonores

- Revue de presse

- Article La Scène relatif à la prévention de la consommation d'alcool citant L'Autre Canal
- Article Boussole dans l'Est Républicain

- Prochaine date de CA

Il est proposé de tenir la prochaine séance du CA le mardi 1er avril dans l'après-midi, avec confirmation ultérieure de l'horaire précis par la direction dans les prochains jours.

La séance est levée à 16h05.

Le Président
Bertrand MASSON

Certified by yousign

La Secrétaire de séance
Alice CHATARD

Certified by yousign